

MARCHE PUBLIC DE SERVICES



Région académique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse
Rectorat de région académique de Guadeloupe
Parc d'activités la Providence – ZAC de Dothémare
BP 480
97183 LES ABYMES CEDEX
Représenté par Madame la Rectrice de Région académique

Objet du marché

Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (CSPS) relative à la réalisation d'un espace de restauration et d'un Lab académique sur le site du rectorat à Dothémare Abymes

Remise des offres

Date et heure limites de réception : 28 février 2025 à 12h00 (heure locale)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2-1. Définition de la procédure	3
2-2. Décomposition en tranches et en lots.....	4
2-3. Nature de l'attributaire	4
2-4. Variantes	4
2-5. Durée du marché et délais d'exécution.....	4
2-6. Modifications de détail au dossier de consultation	4
2-7. Délai de validité des offres.....	4
2-8. Dispositions relatives aux prestations intéressant la "Défense"	4
ARTICLE 3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	4
3-1. Documents fournis aux candidats.....	5
3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats	5
ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION.....	6
ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....	6
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	6

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Dans la suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné "Maître de l'ouvrage".

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, la présente consultation porte sur la réalisation d'une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS) relative à l'opération de réalisation d'un espace de restauration et d'un Lab académique sur le site du Rectorat à Dothémare _ Les Abymes au sens de l'article R.4532-1 du Code du Travail.

Le lieu d'exécution des prestations est le site du Rectorat à Dothémare les Abymes.

L'opération de travaux est allotie, les prestations portent sur 9 lots désignés ci-après qui sont traités par marché à lots séparés :

Désignation des lots	
Lot 1	Gros œuvre - Charpente
Lot 2	Couverture - Etanchéité
Lot 3	Menuiseries extérieures – Serrurerie
Lot 4	Menuiseries intérieures – Cloisons – Agencement
Lot 5	Revêtements de sols et murs
Lot 6	Plomberie – Ventilation – Climatisation
Lot 7	Electricité
Lot 8	Peinture intérieure et extérieure
Lot 9	VRD et aménagements extérieurs

A titre indicatif, le marché de travaux est estimé à 400 000,00 € HT.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure **adaptée** définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP.

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et en lots .

2-3. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.

2-4. Variantes

Sans objet.

2-5. Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement.

2-6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le MOA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-8. Dispositions relatives aux prestations intéressant la "Défense"

Sans objet.

ARTICLE 3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

3-1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- ✓ Le présent règlement de consultation (RC) ;
- ✓ L'Acte d'Engagement (AE) à compléter ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- ✓ Plans architecte
- ✓ La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) à compléter.

3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature suivant le formulaire DC1 disponible à l'adresse <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;
- Déclaration du candidat aux marchés de l'Etat dûment complétée et signée, imprimé DC2 à l'adresse <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour travail illégal inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L 341-6, L125.3 du Code du Travail.
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires dans le domaine des prestations auxquelles se réfère le marché sur les trois derniers exercices ;
- La liste des références, chiffrées et datées, de moins de trois ans, pour des prestations similaires ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à l'engager
- Extrait de Kbis ;

- Une attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité

-L'acte d'engagement : à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;

-La décomposition du prix forfaitaire et le tableau des prix de vacation journalière par intervenant : à compléter.

- un mémoire justificatif sur les dispositions que le prestataire se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission.

ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique seront éliminées.

Les offres inappropriées seront éliminées.

A la suite de cet examen le MOA pourra engager les négociations.

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le MOA.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique au regard de la note méthodologique : 40 %

Ces critères porteront sur l'ensemble des tranches.

Lors de l'examen des offres, le MOA se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le MOA pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidats remettront obligatoirement leur candidature et offre par voie électronique à l'adresse suivante : immobilier@ac-guadeloupe.fr

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir avant la date limite de remise des offres une demande à l'adresse suivante : immobilier@ac-guadeloupe.fr , ils recevront en retour une réponse par voie électronique.